



INFORMATION DÉCHETTERIE

Modification de l'accès à la déchetterie de Grézian

Suite à la situation sanitaire liée au Covid-19, la distribution des cartes a dû être reportée.
Vous trouverez au verso les dates des nouvelles permanences.

A compter du 1er Novembre 2020, l'accès à la déchetterie de Grézian sera interdit à toute personne ne détenant pas sa carte d'accès.

■ Puis-je encore faire ma demande de carte ?

Oui

, il vous suffit de remplir le formulaire (disponible à la déchetterie ou sur le site internet du SPECTOM) et de le retourner accompagné d'un justificatif de domicile de moins de trois mois :

- à la déchetterie
- par courriel : smectomdechetterie@orange.fr
- par courrier : SPECTOM du Plateau de Lannemezan - N° 3000 RD 938 - 65130 CAPVERN

■ Puis-je aller récupérer ma carte dans une autre commune que celle de mon habitation ?

Oui

, il vous est possible de récupérer votre carte dans la commune de votre choix en tenant compte du planning des permanences. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité.

■ Je suis absent lors des permanences, puis-je tout de même récupérer ma carte ?

Oui

, une tierce personne peut le faire pour vous. C'est très simple!
Il vous suffit de lui remettre une procuration datée et signée. Un modèle est disponible sur notre site internet www.smectom-lannemezan.com ou à la déchetterie de Grézian.

En l'absence de ce document, aucune carte ne pourra lui être remise.

A partir du 1er Novembre 2020, le retrait des cartes se fera exclusivement au siège du SPECTOM, à Capvern, les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Aucune carte ne sera adressée par la poste.

Ma carte

- Est strictement personnelle (1 seule carte délivrée par foyer)
- Me donne un accès gratuit avec 26 passages/an
- Me sera remise gratuitement
- Me sera facturée 5€ en cas de perte, de vol, de détérioration ou de destruction, pour une nouvelle édition



CALENDRIER DES PERMANENCES AU VERSO ...



Les permanences

- Elles ont lieu à la Mairie de chaque commune
- Pensez à vous munir d'une pièce d'identité
- Si une personne vous a donné procuration, pensez à apporter le document.

En cas d'oubli aucune carte ne pourra vous être délivrée.

ANCIZAN

- Lundi 7 Septembre de 17h à 19h
- Lundi 12 Octobre de 17h à 19h

ARDENGOST

- Mardi 8 Septembre de 17h à 19h

ARREAU

- Jeudi 10 Septembre de 8h à 12h
- Jeudi 8 Octobre de 8h à 12h
- Mardi 13 Octobre de 14h à 19h
- Mercredi 14 Octobre de 14h à 19h
- Jeudi 15 Octobre de 8h à 12h

ASPIN-AURE

- Mercredi 9 Septembre de 17h à 19h

AULON

- Lundi 14 Septembre de 17h à 19h

BARRANCOUEU

- Mardi 15 Septembre de 17h à 19h

BAZUS-AURE

- Mercredi 16 Septembre de 17h à 19h

BEYREDE- JUMET-CAMOUS

- Jeudi 17 Septembre de 17h à 19h

CADEAC

- Lundi 21 Septembre de 17h à 19h
- Mardi 20 Octobre de 17h à 19h

FRECHET-AURE

- Mercredi 23 Septembre de 17h à 19h

GOUAUX

- Jeudi 24 Septembre de 17h à 19h

GREZIAN

- Lundi 28 Septembre de 17h à 19h

GUCHEN

- Mardi 29 Septembre de 17h à 19h
- Mercredi 21 Octobre de 17h à 19h

ILHET

- Mercredi 30 Septembre de 17h à 19h

JEZEAU

- Jeudi 1er Octobre de 17h à 19h

LANÇON

- Lundi 5 Octobre de 17h à 19h

PAILHAC

- Mardi 6 Octobre de 17h à 19h

SARRANCOLIN

- Mardi 22 Septembre de 17h à 19h
- Mercredi 7 Octobre de 17h à 19h
- Lundi 19 Octobre de 17h à 19h

DÉCHETTERIE DE GREZIAN

- Samedi 24 Octobre de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Samedi 31 Octobre de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30